**Termes de Références (TDR) des accompagnateurs spécialisés en mesures d’accompagnement pour le Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH)**

1. **Contexte**

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d’un appui de la Banque Mondiale dans le cadre de la mise en place d’un programme de filets sociaux de sécurité (FSS). Ce Programme va bénéficier d’un fonds additionnel (FSS FA2) à partir de cette année 2019.

Le Transfert Monétaire pour le Développement Humain, une des composantes opérationnelles du FSS, est un transfert d’argent conditionnel qui cible les ménages les plus pauvres ayant des enfants âgés entre 0 et 10 ans et a comme objectifs spécifiques de leur fournir un supplément de revenu pour :

* appuyer l’intégration des enfants de 6 à 12 ans dans le système scolaire,
* promouvoir l’amélioration de l’état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans.

Le TMDH travaille aussi dans l’ancrage du capital humain en ce qui concerne le bien-être de la famille (la santé, l’éducation de ménages). Des activités d’accompagnement seront ainsi mises en place par des renforcements de capacité et de promotion de thèmes liés au bien-être familial et à l’inclusion productive.

Les accompagnateurs spécialisés travailleront avec les « Mères Leaders ». Les mères leaders seront chargées de l’accompagnement des ménages dans l’adoption et la mise en pratique des différents thèmes. Les présents termes de référence décrivent la mission de l’accompagnateur spécialisé.

Les activités de l’accompagnateur spécialisé se feront sous la supervision du responsable TMDH et du chargé de projet en mesures d’accompagnement au niveau de chaque Direction interrégionale du FID.

1. **Mission des accompagnateurs spécialisés**

Placés sous la responsabilité du Responsable des Transferts Monétaires pour le Développement Humain des Directions Inter Régionales du FID, les accompagnateurs spécialisés ont pour mission de :

* conduire les formations des mères-leaders (ML) sur les thèmes d’accompagnement suivant les techniques de formation partagées par le FID
* payer les indemnités des ML et des Comités de Protection Sociale participant aux formations
* coacher les espaces de bien-être tenues par les mères-leaders
* suivre la conduite des visites à domiciles et effectuer des contres visites à domicile,
* Consolider les rapports d’activités des mères leaders dans le Management Informatics Systems (MIS) ou autres bases de données du FID,
* Etablir et présenter les rapports demandés par le FID
* Conduire les séances de focus groupe durant les projections vidéo avec des thématiques spécifiques (DPEI)
* Assurer la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondantes aux activités MACC telles que l’élaboration/la révision des contrats fonciers des espaces physiques conformément au guide foncier, la mise en place des dispositifs de lavage des mains, des latrines et des fosses à ordures conformément au manuel de procédures environnementales et sociales.

Les consultants utiliseront les outils déjà validés par le FID dont :

* Le manuel de formation des Mères Leaders par Thèmes (y compris DPEI),
* Les plans de session de formation par thème (y compris DPEI),
* Les supports de formation (brochures, boîtes à image, livrets d’animation)
* Les fiches de suivi de formation,
* Le calendrier des espaces de bien-être
* Le canevas des rapports mensuels
* Le tableau d’affichage
* Le carnet de suivi de l’enfant et de la femme enceinte
* Les fiches de contre visite à domiciles,
* Les manuels MIS et AVEC
* Les outils relatifs à la mise en œuvre de l’AVEC

1. **Objectifs de la mission**

Les objectifs de la mission sont de :

1. Avec le Chargé de Projet en mesures d’accompagnement de chaque Direction interrégionale, préparer les séances de formation des groupes de Mères Leaders par Commune : planning de formation, lieu de formation, édition et dispatch des convocations des Mères Leaders, préparation des calendriers des espaces de bien-être par commune, préparation logistique, renforcement des communications aux CPS, inventaire et production des supports de formation
2. Assister le Chargé de Projet en mesures d’accompagnement de chaque Direction interrégionale dans les plaidoyers au niveau des Communes (autorités locales, leaders d’opinion, autres)
3. Former les groupes de mères-leaders sur les thèmes d’accompagnement suivants :

* Mère responsable et ayant confiance en elle
* Le développement de la petite enfance intensifié
* La gestion financière
* Le coup de pouce
* La gouvernance citoyenne
* Les PFE (Pratiques Familiales Essentielles) : planning familial, lutte contre le tabagisme, santé reproductive des adolescents, ….
* Mise en place des AVEC (Association Villageoise d’Epargne et de Crédit)
* Education environnementale
* Lutte contre la Violence Basée sur le Genre
* Lutte contre la Violence et exploitation des enfants
* Sécurité
* Lutte contre le VIH/SIDA
* L’alphabétisation

1. Planifier avec les mères-leaders les espaces de bien être au niveau de chaque Fokontany
2. Recueillir les rapports d’activités des mères-leaders et des livrables attendus.
3. Consolider les rapports de mères-leaders et les remettre au FID.
4. Accompagner les mères-leaders dans la conduite des espaces de bien-être au niveau des Fokontany bénéficiant des activités d’accompagnement TMDH.
5. Encadrer les visites à domicile effectuées par les mères leaders,
6. Effectuer des contres VAD et faire des recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 5 % du nombre total de ménages bénéficiaires par Commune).
7. Consolider les rapports d’activités des mères leaders dans le Management Informatics Systems ou autres bases de données
8. Emettre des recommandations et des suggestions à l’endroit du FID ainsi que des Mères Leaders pour améliorer la qualité des sensibilisations.
9. Transmettre au FID un rapport de supervision des espaces de bien-être.
10. Rendre compte au FID des mises à jour nécessaires en rapport avec les ménages bénéficiaires du TMDH ainsi que des mères- leaders.
11. Suivre le changement de comportement des ménages, de l’évolution des enfants de moins de six ans et appuyer les mères-leaders dans les techniques d’approches spécifiques à adopter face à chaque ménage.
12. Transmettre au FID des rapports d’activité suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et annexé au contrat.
13. Mettre en place les mères leaders dans les fokontany où il n’y a pas de mère leader et les former sur le processus du TMDH, sur leur rôle dans le cadre du TMDH et des mesures d’accompagnement
14. **Zones d'intervention**

Les formations des mères-leaders et les accompagnements des ménages bénéficiaires du TMDH se feront dans les treize Districts de Madagascar bénéficiant du programme TMDH.

Les activités de formation et d’accompagnement seront réalisées suivant un planning défini entre le FID et le consultant.

**Les zones d’intervention sont présentées dans le tableau ci-dessous :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROVINCES** | **REGIONS** | **DISTRICTS** |
| **TOLIARY** | ATSIMO ANDREFANA | BETIOKY ATSIMO |
| TOLIARA II |
| ANDROY | AMBOVOMBE |
| TSIHOMBE |
| BELOHA |
| BEKILY |
| ANOSY | AMBOASARY SUD |
| **TOAMASINA** | ATSINANANA | TOAMASINA II |
| MAHANORO |
| **FIANARANTSOA** | HAUTE MATSIATRA | AMBOHIMAHASOA |
| VATOVAVY | VOHIPENO |
| **ANTANANARIVO** | VAKINAKARATRA | FARATSIHO |
| BETAFO |

1. **Etapes des activités d’accompagnement**
2. Préparation de bureau

Préparation des séances des formations :

* Planning de formation,
* Lieu de formation,
* Edition des convocations des mères leaders,
* Préparation des calendriers d’affichage par commune,
* Préparation logistique,
* Renforcement des communications aux CPS,
* Inventaire des supports de formation

1. Internalisation des outils et des techniques de formation des Mères Leaders et prise en main

Formation et prise en main des consultants individuels accompagnateurs spécialisés dispensée par l’équipe du FID.

1. Formation des Mères Leaders

* Les formations se feront par groupe de 35 mères-leaders au maximum (suivant étique andragogique)
* Elles seront dispensées au niveau des Communes ou des sites nutritionnels, les mères-leaders sont invités à rejoindre le chef-lieu de Commune pour assister aux formations.
* Collecte des rapports d’activités des mères-leaders
* Collecte des fiches de plaintes venant des CPS ou mères- leaders

1. Consolidation des rapports de Mères Leaders et des autres livrables

* Saisie des rapports d’activités des mères-leaders sur fichier électronique (Management Informatics Systems MIS, ou autres bases de données)
* Récapitulation des points saillants de la période
* Relevée des projets d’activités de chaque groupe
* Mise à jour de la liste des mères- leaders si besoin
* Rendre compte au FID des informations de mise à jour des ménages bénéficiaires du programme

1. Rapport de formation des mères leaders par les accompagnateurs spécialisés (10 jours après les activités sur terrain)

* Présenter les livrables des mères-leaders en annexe

1. Suivi et encadrement des espaces de bien être (y compris DPEI)

* Assistance des espaces de bien être organisées par les mères leaders
* Appui/aide aux mères leaders durant les séances de sensibilisation et conduite des différentes séances de discussion/ de témoignages
* Appui à la sensibilisation des femmes enceintes et des familles ayant des enfants moins de 2 ans à fréquenter les services de nutrition et de santé
* Appui conseil aux mères leaders pour l’amélioration de l’organisation des activités prévues et suivant les itinéraires préétablis par le FID
* Emission des recommandations au FID pour l’amélioration de la conduite des espaces de bien-être et de la méthode de transmission de message adoptée.

1. Suivi des Visites à domiciles et effectuent les contres VAD :

Effectuer des contres VAD ou recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 5 % du nombre total de ménages bénéficiaires par Commune). L’accompagnateur se munira des fiches de VAD en version physique, même modèles que celles utilisées par les mères leaders.

1. Suivi des activités AVEC

* Assurer les plaidoyers auprès des autorités locales (traditionnelles et gouvernementales)
* Informer et sensibilisation des communautés sur la méthodologie de l’AVEC
* Assister à la constitution des comités de gestion AVEC
* Assurer les séances de formation des groupes AVEC sur les 6 modules pendant la phase intensive et le septième module avant la fin du cycle.
* Assurer le dispatch des kits AVEC auprès des groupes bénéficiaires
* Collecter les listes des groupes constitués par fokontany ou site
* Superviser et suivre les groupes AVEC en moyenne 2 fois par mois pendant la phase de développement et la phase de maturité
* Procéder à des évaluations succinctes des groupes pour déterminer si ceux-ci sont prêts à passer à la phase suivante
* Assister obligatoirement à la phase de répartition des parts.

1. Suivi des activités Coup de Pouce
2. Rapport de suivi et d’encadrement des espaces de bien être (10 jours après les activités sur terrain)
3. Rapport final de la mission (rapport individuel, à la fin du contrat) après intégration des recommandations de la Banque Mondiale et du FID.
4. **Conditions de travail**

* L’accompagnateur spécialisé aura le statut de consultant individuel externe ;
* La durée du contrat est **d’UN an** renouvelable après évaluation de performance concluante ;
* L’accompagnateur spécialisé aura à effectuer des déplacements fréquents sur le terrain voire à y résider temporairement.

1. **Livrables :**

Les accompagnateurs spécialisés livreront au FID tous les mois un rapport d’activités sur :

1. Formations dispensées ;
2. Accompagnements réalisés y compris les livrables des mères- leaders, dix (10) jours après la fin des prestations sur terrain (2 exemplaires en version physique, 1 version électronique).
3. **Cadre des responsabilités :**

**Le FID :**

* Etablit la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par Accompagnateurs spécialisés
* Communiquer aux communautés locales les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d’une émission-radio et des affiches)
* Sensibiliser les communautés sur la signification et la nécessité des activités d’accompagnement.

**Les accompagnateurs spécialisés :**

* Mobiliser les ML et les CSP sur la tenue des formations et des espaces de bien-être et la diffusion des informations.
* Respecter les calendriers de formation des Mères Leaders convenus et communiqués aux communautés.
* Suivre les manuels mis à disposition et respecter le plan de session de formation des Mères Leaders.
* Respecter toutes les clauses des Termes de Référence établis
* Respecter les calendriers de livraison des livrables
* Faire des comptes rendus partiels à la fin de chaque semaine de l'avancement de l'opération.

1. **Calendrier de la mission :**

Le chronogramme d’exécution de la mission se déroule comme suit :

* les prestations sur terrain devraient débuter au début de chaque mois,
* à chaque 20ème du mois, les accompagnateurs spécialisés feront un repli au bureau de la Direction Interrégionale pour assurer les travaux de saisie et les préparations des rapports mensuels et des factures de déblocages.

1. **Evaluation du Consultant**

Le Consultant Individuel sera évalué au terme d’une année du programme pour pouvoir prétendre à la continuité de son contrat. L'évaluation se basera sur les notes de la qualité de sa prestation et de sa performance.

Les critères suivants sont considérés : respect du calendrier de formation et d’accompagnement (date et durée), qualité des formations et des accompagnements effectués (contenus, respect des techniques andragogiques, organisation), qualité des rapports, respect des délais de remise des rapports, respect des droits des mères leaders (avantages en rapport à l’assistance aux formations), respect des clauses contractuelles. Les résultats de l’évaluation pourront conduire à la résiliation du contrat.

1. **Profil requis**

Licence en Sciences Sociales ou équivalent

* ayant au moins UN an d’expérience en renforcement de capacité en milieu rural sur des thèmes spécifiques: santé, communication en milieu rural, éducation, économie familiale, petite enfance,
* ayant au moins UN an d’expérience en accompagnement des populations dans les changements de comportements.
  + connaissance et maîtrise des dialectes locales,
  + bonne capacité rédactionnelle.
  + avoir de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en équipe
  + la maîtrise des outils informatiques est obligatoire,
  + aptitude à faire des déplacements à pied

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | | | | |
|  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | | | | |
|  |  |  |  |  |  |